

### ARTICLE 1 - ORGANISATEURS

La course « le RELAIS des COPAINS » est organisée par l'Association Sportive Courir en Polynésie (ASCEP) et l'AS Tamarii PUNARUU section athlétisme clubs affiliés à la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française (FAPF), sous l'égide de la fédération d'athlétisme de Polynésie française (FAPF).

### ARTICLE 2 - DATE, LIEU et HORAIRE

La course se déroulera le **SAMEDI 14 juin 2014**.

Le départ est fixé à 17h00 dans le stade de la PUNARUU.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire du départ si nécessaire.

### ARTICLE 3 – DESCRIPTION du RELAIS et CIRCUIT

Départ dans le stade, sortie à droite du stade, une boucle dans la zone industrielle puis un tour de stade sens contraire des aiguilles d'une montre.

L'équipe doit comporter obligatoirement une fille.

Le parcours se compose de 3 boucles, chacune faisant 2,5 km, la récupération du coureur se faisant à hauteur des tribunes du stade.

Le premier coureur effectuera seul sa 1ère boucle, puis emmènera avec lui dans la 2 boucle le 2 ème coureur, et prendront ensuite le 3 ème coureur pour terminer **ENSEMBLE dans la 3ème et dernière boucle ET franchir la ligne d'arrivée ensemble**

Donc :

- Le premier coureur effectuera la totalité du parcours soit 7,5 kms (3 tours)
- Le deuxième effectuera les 2/3 du parcours soit 5 kms (2 tours)
- Le troisième effectuera la dernière boucle (1 tour) soit 2,5 kms avec ses 2 partenaires

### ARTICLE 4 –LIEUX D'INSCRIPTION

Les inscriptions auront lieu à partir du mardi 3, jusqu'au samedi 12 juin à 11h00 auprès du magasin ***Olympian's sport à fare ute***

### ARTICLE 5 - DROIT D'INSCRIPTION

Un droit d'inscription de 1 000 F. par personne licenciée à la FAPF, sera déposé à l'inscription. Pour les non licenciés, ce droit sera de 1 500 F. Les chèques sont à établir à l'ordre de l'ASCEP. Sur place le jour de la course le montant sera majoré de 500 F. Ce droit d'inscription n'est **ni transférable, ni remboursable**. Le dossard sera remis sur place le jour de la course.

### ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DES ORGANISATEURS

Les organisateurs s'engagent à fournir les prestations suivantes :

- remise des dossards
- présence de 1 poste de ravitaillement par boucle
- couverture médicale (Fédération polynésienne de protection civile)
- sécurité routière assurée par la Police Municipale
- remise des récompenses

### ARTICLE 7 - PARTICIPATION

La course est ouverte aux personnes suivantes :

**Cadets à vétérans** soit 16 ans et plus pour les trois relais.

**Minimes**, soit 14/15 ans au 31/12/14 pour les **relais N° 2** (5km) et **N° 3** (2.5 km).  
**Benjamins**, soit 12/13 ans au 31/12/14 pour le **relais N° 3** uniquement (2.5 km).

Les participants sont tenus de signer le bulletin d'inscription.

Pour les participants non licenciés à la FAPF ou FTT, un **certificat médical** de non contre indication à la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme) en compétition sera demandé lors de la remise du dossard. Il devra dater de moins d'un an le jour de la course et sera conservé par les organisateurs.

#### **ARTICLE 8 - ASSURANCE**

Les organisateurs possèdent un contrat d'assurance RC.

#### **ARTICLE 9 – DOSSARDS**

Les dossards seront remis sur place, le jour de la course.

Pendant la course, le dossard sera épinglé devant sur la poitrine, numéro visible.

#### **ARTICLE 10 - RECOMPENSES – CLASSEMENT**

AUCUN CLASSEMENT PAR CATEGORIE n'aura lieu, seules les 3 premières équipes seront récompensées.

#### **ARTICLE 11 TIRAGE au SORT**

A l'issue de la remise des récompenses, aura lieu UN TIRAGE AU SORT.

Les lots seront remis aux seules personnes présentes.

#### **ARTICLE 11 - SIGNALISATION**

Le parcours sera balisé.

Les lignes d'arrivée et de départ seront matérialisées.

#### **ARTICLE 12 - ACCOMPAGNATEURS**

Seuls les véhicules officiels sont autorisés à suivre la course : organisateurs, motards des services de police, médias et ambulances. Les accompagnateurs en voitures, motos, scooter, bicyclettes et rollers sont interdits et pourront disqualifier les équipes concernées.

#### **ARTICLE 13 - COURSE**

Tout(e) participant(e) qui ne fera pas la totalité du parcours prévu ou qui enfreindra le règlement sera automatiquement disqualifié(e) et déclarée hors course. Son dossard lui sera aussitôt retiré.

#### **ARTICLE 14 - POSTE DE RAVITAILLEMENT**

Un poste de ravitaillement en eau sera situé sur le parcours dans le stade.

Un poste sera également disponible au départ et à l'arrivée.

#### **ARTICLE 15 - CIRCULATION**

Le contrôle de la circulation sera assuré par la Police municipale.

#### **ARTICLE 16 - SECOURS**

Les secours médicaux seront assurés par la présence de la Fédération polynésienne de protection civile ainsi que les Pompiers.

#### **ARTICLE 17 - LITIGES**

Toute réclamation devra être déposée dans les 15 minutes de la proclamation des résultats accompagnée d'un dépôt d'une caution de 5 000 fcp.

### ARTICLE 1 - ORGANISATEURS

La course « le RELAIS des COPAINS » est organisée par l'Association Sportive Courir en Polynésie (ASCEP) et l'AS Tamarii PUNARUU section athlétisme clubs affiliés à la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française (FAPF), sous l'égide de la fédération d'athlétisme de Polynésie française (FAPF).

### ARTICLE 2 - DATE, LIEU et HORAIRE

La course se déroulera le **SAMEDI 14 juin 2014**.

Le départ est fixé à 17h00 dans le stade de la PUNARUU.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire du départ si nécessaire.

### ARTICLE 3 – DESCRIPTION du RELAIS et CIRCUIT

Départ dans le stade, sortie à droite du stade, une boucle dans la zone industrielle puis un tour de stade sens contraire des aiguilles d'une montre.

L'équipe doit comporter obligatoirement une fille.

Le parcours se compose de 3 boucles, chacune faisant 2,5 km, la récupération du coureur se faisant à hauteur des tribunes du stade.

Le premier coureur effectuera seul sa 1ère boucle, puis emmènera avec lui dans la 2 boucle le 2 ème coureur, et prendront ensuite le 3 ème coureur pour terminer **ENSEMBLE dans la 3ème et dernière boucle ET franchir la ligne d'arrivée ensemble**

Donc :

- Le premier coureur effectuera la totalité du parcours soit 7,5 kms (3 tours)
- Le deuxième effectuera les 2/3 du parcours soit 5 kms (2 tours)
- Le troisième effectuera la dernière boucle (1 tour) soit 2,5 kms avec ses 2 partenaires

### ARTICLE 4 –LIEUX D'INSCRIPTION

Les inscriptions auront lieu à partir du mardi 3, jusqu'au samedi 12 juin à 11h00 auprès du magasin ***Olympian's sport à fare ute***

### ARTICLE 5 - DROIT D'INSCRIPTION

Un droit d'inscription de 1 000 F. par personne licenciée à la FAPF, sera déposé à l'inscription. Pour les non licenciés, ce droit sera de 1 500 F. Les chèques sont à établir à l'ordre de l'ASCEP. Sur place le jour de la course le montant sera majoré de 500 F. Ce droit d'inscription n'est **ni transférable, ni remboursable**. Le dossard sera remis sur place le jour de la course.

### ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DES ORGANISATEURS

Les organisateurs s'engagent à fournir les prestations suivantes :

- remise des dossards
- présence de 1 poste de ravitaillement par boucle
- couverture médicale (Fédération polynésienne de protection civile)
- sécurité routière assurée par la Police Municipale
- remise des récompenses

### ARTICLE 7 - PARTICIPATION

La course est ouverte aux personnes suivantes :

**Cadets à vétérans** soit 16 ans et plus pour les trois relais.

**Minimes**, soit 14/15 ans au 31/12/14 pour les **relais N° 2** (5km) et **N° 3** (2.5 km).  
**Benjamins**, soit 12/13 ans au 31/12/14 pour le **relais N° 3** uniquement (2.5 km).

Les participants sont tenus de signer le bulletin d'inscription.

Pour les participants non licenciés à la FAPF ou FTT, un **certificat médical** de non contre indication à la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme) en compétition sera demandé lors de la remise du dossard. Il devra dater de moins d'un an le jour de la course et sera conservé par les organisateurs.

#### **ARTICLE 8 - ASSURANCE**

Les organisateurs possèdent un contrat d'assurance RC.

#### **ARTICLE 9 – DOSSARDS**

Les dossards seront remis sur place, le jour de la course.

Pendant la course, le dossard sera épinglé devant sur la poitrine, numéro visible.

#### **ARTICLE 10 - RECOMPENSES – CLASSEMENT**

AUCUN CLASSEMENT PAR CATEGORIE n'aura lieu, seules les 3 premières équipes seront récompensées.

#### **ARTICLE 11 TIRAGE au SORT**

A l'issue de la remise des récompenses, aura lieu UN TIRAGE AU SORT.

Les lots seront remis aux seules personnes présentes.

#### **ARTICLE 11 - SIGNALISATION**

Le parcours sera balisé.

Les lignes d'arrivée et de départ seront matérialisées.

#### **ARTICLE 12 - ACCOMPAGNATEURS**

Seuls les véhicules officiels sont autorisés à suivre la course : organisateurs, motards des services de police, médias et ambulances. Les accompagnateurs en voitures, motos, scooter, bicyclettes et rollers sont interdits et pourront disqualifier les équipes concernées.

#### **ARTICLE 13 - COURSE**

Tout(e) participant(e) qui ne fera pas la totalité du parcours prévu ou qui enfreindra le règlement sera automatiquement disqualifié(e) et déclarée hors course. Son dossard lui sera aussitôt retiré.

#### **ARTICLE 14 - POSTE DE RAVITAILLEMENT**

Un poste de ravitaillement en eau sera situé sur le parcours dans le stade.

Un poste sera également disponible au départ et à l'arrivée.

#### **ARTICLE 15 - CIRCULATION**

Le contrôle de la circulation sera assuré par la Police municipale.

#### **ARTICLE 16 - SECOURS**

Les secours médicaux seront assurés par la présence de la Fédération polynésienne de protection civile ainsi que les Pompiers.

#### **ARTICLE 17 - LITIGES**

Toute réclamation devra être déposée dans les 15 minutes de la proclamation des résultats accompagnée d'un dépôt d'une caution de 5 000 fcp.